

Délibération n°2018-024

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 24 avril 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du rehaussement de poste de catégorie B à la catégorie A pour le service RH

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le rehaussement de poste BIATSS de catégorie B à la catégorie A au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Pour : 26

Membres présents et représentés : 26

Contre : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Abstention : 0

Le rehaussement de poste BIATSS de catégorie B à la catégorie A pour le Service des Ressources Humaines – Administration Générale, est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 25 avril 2018

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

